



9 avenue du Lac – BP 70159
70003 VESOUL cedex

Tél : 03 84 96 81 00

Courriel : grd @sicae-est.com

Site Internet : www.sicae-est.com

CONTRAT D'ACCÈS ET D'EXPLOITATION (CAE) POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE PUISSANCE ≤ 36 KVA RACCORDEE AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BT

CAE 2022/2023/«REFERENCE»

«edldonnées_géographiquesnuméro_de_voie» «edldonnées_géographiquetype_de_voie»

«edldonnées_géographiquesvoie»/ «edldonnées_géographiquescommune»

PDL Production : «edlPDSréférence» - EDL : «edlréférence»

«affaire_génériquedemande_raccordement_P» kWc

Historique des principales modifications du document

Version	Désignation des modifications	Date
V1	SICAE EST - FOR-RAC 25E	16/03/20



Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité

9 avenue du Lac – BP 70159

70003 VESOUL cedex

Tél : 03 84 96 81 00

APE : 3514 Z - Siret 815 680 277 00069

Le présent contrat est conclu

ENTRE

«demandeurintitulé» «demandeurcomplément_du_nom» «demandeurnom», dont le siège social est situé «demandeuradresse_de_correspondancenumé» «demandeuradresse_de_correspondancecode», Société à insérer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de à insérer, sous le numéro RCS«affaire_génériquedemande_raccordement_P4», représentée par Monsieur ou Madame, qualité à insérer, dûment habilité à cet effet,

«demandeurintitulé» «demandeurnom» «demandeurcomplément_du_nom», dont l'établissement est situé «demandeuradresse_de_correspondancenumé» «demandeuradresse_de_correspondancecode», Entreprise Individuelle, immatriculée au Répertoire SIRENE, sous l'identifiant SIREN à insérer, représenté par Monsieur ou Madame «demandeurcomplément_du_nom» «demandeurnom», Entrepreneur Individuel, dûment habilité à cet effet,

«demandeurintitulé» «demandeurcomplément_du_nom» «demandeurnom» domicilié(s)
«demandeuradresse_de_correspondancenumé» «demandeuradresse_de_correspondancecode»,

ci-après dénommé « Le Producteur »

D'UNE PART,

ET

SICAE EST, dont le siège social est situé 9, Avenue du Lac – 70000 VESOUL, Société Anonyme au capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL sous le numéro RCS VESOUL B 815 680 277, représentée par Monsieur Christophe JOUGLET, Directeur Général, dûment habilité à cet effet, pris en sa qualité de Gestionnaire de Réseau de Distribution

ci-après désignée « **Le Distributeur** »

D'AUTRE PART,

chacune, prises ensemble, désignées ci-après par « **Parties** »

Il a été exposé ce qui suit :

Chapitre 1 - PREAMBULE

Les conditions de raccordement applicables pour le site du Producteur sont décrites dans le devis préalablement acceptée par le Producteur ou son représentant et ses documents annexes. Le Producteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'accès et d'exploitation pour une Installation de Production ≤ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution (RPD) en Basse Tension. L'acceptation du présent document vaut acceptation de ces Conditions Générales sans aucune réserve.

Celles-ci sont jointes à l'envoi de ce document et sont disponibles sur le site www.sicae-est.com dans la rubrique « Producteur ».

Les termes commençant par une majuscule dans le présent document, sont définis dans les conditions générales du présent contrat.

Chapitre 2 - CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

*[Variante A1 : cas d'un Producteur injectant au réseau le **surplus** de sa production]*

Le Producteur dispose d'une Installation de Production à l'adresse suivante :
«edldonnées_géographiquesnuméro_de_voie»
«edldonnées_géographiquetype_de_voie»«edldonnées_géographiquesvoie»
«edldonnées_géographiqueslieu_dit»«edldonnées_géographiquescode_postal»
«edldonnées_géographiquescommune».

Il injecte sur le RPD le **surplus de la production**.

La puissance installée est égale à «affaire_génériquedemande_raccordement_P» kWc.

La Puissance de Raccordement est égale à «edlPDS_PDS_élecpuissance_limite_PDS» kVA¹ par l'intermédiaire d'un **branchement triphasé** répartie <Puiss phase1> kVA / phase <Puiss phase2> kVA / phase <Puiss phase3> kVA / phase. Le Point de Livraison (PdL) est situé aux bornes aval du disjoncteur du branchement.

La tension de raccordement est **400 V entre phases**.

Ce moyen de production, raccordé sur l'installation intérieure, est destiné à être couplé au RPD Basse Tension par l'intermédiaire du branchement, utilisé pour les besoins en soutirage du Producteur. Pour ces besoins en soutirage, non couverts par l'Installation de Production, le Producteur est titulaire d'un contrat de soutirage.

L'Installation de Production est équipée d'une Protection de Découplage : **intégrée aux onduleurs. OU : protection de type B1.**

¹ kVA = kW

[fin de variante A1]

*[Variante A2 : cas d'un Producteur injectant au réseau la **totalité** de sa production]*

Le Producteur dispose d'une Installation de Production à l'adresse suivante :
«edldonnées_géographiquesnuméro_de_voie»
«edldonnées_géographiquetype_de_voie»«edldonnées_géographiquesvoie»
«edldonnées_géographiqueslieu_dit»«edldonnées_géographiquescode_postal»
«edldonnées_géographiquescommune».

Il injecte sur le RPD **la totalité de la production** par l'intermédiaire d'un PdL dédié à l'injection.

Ce PdL en injection permet en outre d'alimenter l'Installation de Production pour sa consommation de veille en dehors des périodes de production.

La puissance installée est égale à «affaire_génériquedemande_raccordement_P» kWc.

La Puissance de Raccordement est égale à «edIPDSPDS_élecpuissance_limite_PDS» kVA¹ par l'intermédiaire d'un **branchement triphasé** répartie en **<Puiss phase1> kVA / phase ; <Puiss phase2> kVA / phase ; <Puiss phase3> kVA / phase**. Le PdL est situé aux bornes aval du disjoncteur du branchement.

La tension de raccordement est **400 V entre phases**.

Dans le cas où le Producteur a un branchement de soutirage, les PdL injection et soutirage sont distincts.

L'Installation de Production est équipée d'une Protection de Découplage : **protection de type B1. OU : intégrée aux onduleurs**.

¹ $kVA = Kw$

[fin de variante A2]

Chapitre 3 - TARIF DE L'ACCES AU RPD

Conformément aux dispositions du TURPE en vigueur, l'accès et l'utilisation du RPD sont facturés annuellement dans les conditions prévues aux conditions générales du présent contrat. A titre d'information, dans le cas d'un producteur injectant au réseau le surplus de sa production, cette facturation est portée par le contrat d'accès au RPD en soutirage. Les prestations complémentaires éventuellement réalisées à la demande du Producteur sont facturées conformément au Catalogue des prestations de SICAE EST en vigueur.

Chapitre 4 - DESIGNATION DU RESPONSABLE D'EQUILIBRE

[Début de variante B1]: cas général

A la date de signature du CAE, le Responsable d'Equilibre du Site est AGREGIO OA. Cependant le Responsable d'Equilibre est susceptible de changer à l'initiative de l'acheteur obligé.

[Fin de variante B1]

[Début de variante B2] : cession à titre gratuit du surplus à SICAE EST

Les injections d'électricité sur le RPD sont cédées à titre gratuit à SICAE EST conformément à l'article L 315-5 du code de l'énergie et à l'article 8.1.3 des conditions générales du présent contrat.

Ce choix du Producteur est sans impact sur le prix et la facturation de l'accès au RPD effectuée conformément aux dispositions de l'article 8.1.3 des conditions générales du présent contrat.

[Fin de variante B2]

[Début de variante B3] : autre cas : Pas d'obligation d'achat

Définir le Responsable d'équilibre avec le demandeur.

[Fin de variante B3]

Chapitre 5 - DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Dispositif de stockage d'énergie : **non**.

< non > < oui > **EN GENERAL NON SINON PRECISE**

Tout autre dispositif de production d'électricité de secours (groupe électrogène, ...) ne doit servir qu'aux besoins propres du site en cas d'ilotage ou d'interruption de fourniture par SICAE EST.

Spécificités d'exploitation : **non**.

< non > ou blabla

Chapitre 6 - COORDONNEES DES PARTIES

Coordonnées de SICAE EST :

Fonction	Dénomination et adresse postale	Horaires d'ouverture	Téléphone
Accès au Réseau Public de Distribution	SICAE EST 9 Avenue du lac - BP 70159 70003 VESOUL CEDEX	Tous les jours ouvrables du lundi au vendredi 8 h - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	03 84 96 81 00
Centre de réception des appels de dépannage		24 h /24 h et 7 j / 7	03 84 96 81 10

Coordonnées du Producteur :

Fonction	Dénomination et adresse postale	Téléphone	Courriel
	«demandeurintitulé» «demandeurcomplément_du_nom» «demandeurnom» «demandeuradresse_de_correspondancenu mé» «demandeuradresse_de_correspondancoco	«demandeurtéléphone _fixe» «demandeurtéléphone _mobile»	«demandeurmail»

AVERTISSEMENT : au cas où le contrat contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions par rapport à la proposition de contrat adressée par SICAE EST, celui-ci serait considéré comme nul et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer un nouveau contrat destiné à remplacer le contrat annulé.

Fait en double exemplaires,

à VESOUL.

	Pour le Producteur	Pour le Distributeur
		Le Directeur de SICAE EST
Signature		
Date de la Signature		